GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre : Comptable principal(e) responsable de l'information financière]
Ministère : Finances
Collectivité : Iqaluit
Référence : 03-508321

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Salaire : 109 029 $ à 123 694 $ par année, 37,5 heures par semaine
Prime de vie dans le Nord : 16 008 $ par année
Syndicat : Membre du Syndicat des employé-e-s du Nunavut
Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste
Date de clôture : le 7 juin 2024 à 23 h 59, heure de l'Est

Cette occasion d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Sous la supervision du ou de la gestionnaire de l'information financière, le ou la comptable principal(e) de l'information financière prépare les états financiers consolidés du gouvernement du Nunavut, qui seront versés aux comptes publics, selon les échéanciers établis par la loi et la direction. À titre de membre de l'équipe responsable de l'information financière, le ou la comptable principal(e) participe également à la production d'états financiers non consolidés. Le ou la comptable principal(e) de l'information financière est également responsable de préparer toute l'information requise pour la publication dans les comptes publics, conformément aux normes de rapport sur les immobilisations corporelles de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Le ou la comptable principal(e) gère le système comptable des immobilisations corporelles du gouvernement et tout projet lié à l'analyse, à la conception, au développement ou à la mise en œuvre d'un tel système comptable.

La personne titulaire du poste est responsable de la coordination et de la préparation de la section consolidée des comptes publics, c'est-à-dire des états financiers et des tableaux annexes utilisés pour divulguer les résultats financiers du gouvernement chaque année. La ou le comptable principal(e) de l'information financière prépare les états financiers consolidés pour le gouvernement comme l'exige la législation et conformément aux normes comptables professionnelles, fournit l'assistance et les informations nécessaires au personnel du Bureau du vérificateur général lors de l'audit des comptes publics et participe à des projets spéciaux liés à l'information financière et aux normes comptables.

Les connaissances, compétences et aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent normalement par l'obtention d'un diplôme d'un établissement postsecondaire reconnu en administration des affaires, en comptabilité ou finances, ou dans un domaine connexe. En outre, la personne titulaire de ce poste doit œuvrer à obtenir le titre de CPA. Deux (2) ans d'expérience de travail dans un milieu de comptabilité complexe dans un poste de comptable ou vérificateur principal où le candidat ou la candidate a démontré sa capacité à résoudre des problèmes de comptabilité et de rapprochement complexes et deux (2) années d'expérience dans la préparation d'états financiers sont aussi requis. Une attestation de CPA valide et la maîtrise des logiciels Caseware et Freebalance sont considérées comme des atouts.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Ainsi, conformément aux dispositions de sa Politique de priorité d'embauche, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'*Accord du Nunavut*.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger doivent produire à leurs dépens une évaluation de celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/fr/employment-training-and-career-development/possibilites-demploi

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1-888-668-9993
Télécopieur : (867) 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktut, l'anglais et le français. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre de ces langues. La maîtrise d'au moins deux langues officielles constitue un atout. Sont aussi considérées comme des atouts la connaissance des communautés, de la culture, du rapport à la terre et du *qaujimajatuqangit* inuits de même que de l'inuktut, ainsi qu'une expérience de travail dans un environnement interculturel nordique.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons donc à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Ainsi, conformément aux dispositions de sa Politique de priorité d'embauche, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'*Accord du Nunavut*.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger doivent produire à leurs dépens une évaluation de celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
www.gov.nu.ca/fr/employment-training-and-career-development/possibilites-demploi

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1-888-668-9993
Télécopieur : (867) 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca